

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

à 18h00 à la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies

Désignation d'un secrétaire de séance.

Présentation de la Commission Petite Enfance par Pascale ROCHAS **et de la Commission Enfance Jeunesse** par Éric RICHARD :

- Activités 2024,
- Prospectives 2025,
- Impact budgétaire 2025.

Administration Générale

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

Finances

2. Subvention d'équilibre au Budget 2024 annexe Service de Portage de Repas

Ressources Humaines

3. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein de la Direction des Services Techniques

Transition Ecologique

4. Adoption du Contrat d'objectifs territorial (COT) dans le cadre du programme "Territoire engagé pour la transition écologique" (TETE)

Activité et Aménagement de pleine nature

5. Actualisation de l'annexe n° 9 des statuts de la CCBDP listant les sites et itinéraires d'intérêt communautaire
6. Conventonnement avec les associations partenaires pour le balisage des itinéraires de trail

Tourisme

7. Réhabilitation de la maison des Vautours et du Bureau d'Information Touristique de Rémuzat

Déchets

8. Approbation de la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Séderon et demandes de subventions
9. Signature du marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur la commune de Séderon

**RAPPORT DE PRÉSENTATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FÉVRIER 2025**

Adm. Générale – Finances & Marchés Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Administration Générale

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

Procès-verbal du Conseil communautaire du 17 décembre 2024 joint en annexe.

Il est proposé au Conseil communautaire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Rapporteur : Nadia MACIPE
Finances

2. Subvention d'équilibre au Budget 2024 annexe Service de Portage de Repas

Le service de portage de repas à domicile est une prestation qui nécessite une prise en charge partielle du budget principal, la participation demandée aux usagers ne permettant pas de couvrir l'intégralité du coût du service.

Il est donc prévu chaque année une subvention de fonctionnement, en dépense sur le budget général et en recette sur le budget annexe Portage de repas à domicile.

Pour 2024, le montant de la subvention d'équilibre est 22 009.20 € par rattachement.

Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Service de Portage de Repas à hauteur de 22 009.20 € ;

D'IMPUTER la dépense correspondante au compte 657363 du Budget principal 2024 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Rapporteur : Nadia MACIPE
Ressources Humaines

3. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein de la Direction des Services Techniques

Un poste non permanent de secrétaire administratif(ive) à temps complet a été créé lors du Conseil communautaire du 13 février 2024 compte tenu du besoin de renfort en secrétariat administratif pour les différents services de la Direction des Services Techniques.

Ce besoin étant avéré afin de garantir le bon fonctionnement des services communautaires, il est proposé au Conseil communautaire la création du poste suivant :

Service Technique :

Procédure	Situation actuelle	Situation au 12 février 2025
Suppression	1 poste non permanent de secrétaire administrative à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)	
Création		1 poste permanent de secrétaire administrative à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)
	1 ETP	1 ETP

Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER la création d'un poste permanent d'adjoint administratif pour occuper les fonctions de secrétaire administratif(ive) à temps complet (35h00) à compter du 12 février 2025 ;

DE FIXER la rémunération en référence à la grille des adjoints administratifs territoriaux ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Transition Ecologique

4. Adoption du Contrat d'objectifs territorial (COT) dans le cadre du programme "Territoire engagé pour la transition écologique" (TETE)

Le programme "Territoire engagé pour la transition écologique" (TETE), piloté par l'ADEME, constitue une opportunité majeure pour les collectivités souhaitant structurer et intensifier leurs actions en matière de transition écologique. Ce programme a pour objet de faciliter la concrétisation du plan d'actions du PCAET et d'accélérer ainsi la transition écologique du territoire. Ce Contrat d'Objectif Territorial viendra valoriser financièrement les futures actions de la collectivité sur la base d'un audit des actions menées et à mener par la CCBDP notamment en matière de mobilité, de gestion des déchets et d'énergie.

Ce programme s'appuie sur deux référentiels principaux :

1. **Climat Air Énergie**, pour évaluer et renforcer les politiques locales liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'efficacité énergétique, et à la qualité de l'air.
2. **Économie Circulaire**, pour favoriser la gestion durable des ressources, la réduction des déchets et la promotion de nouvelles pratiques économiques.

Le Contrat d'objectifs territorial (COT) repose sur une démarche en deux phases :

1. **Une phase initiale** permettant de réaliser un audit pour identifier les forces et les faiblesses des politiques locales climat/énergie et économie circulaire et de renforcer leur gouvernance en vue de prioriser les actions opérationnelles en suivant les plans d'actions du PCAET et du PLPDMA.
2. **Une phase de mise en œuvre et d'amélioration continue**, structurée autour de la réalisation du plan d'actions visant à répondre aux enjeux spécifiques et prioritaires du territoire.

Dans le cadre de ce COT, la CCBDP entend mobiliser tous les acteurs locaux élus, techniciens, entreprises, associations et citoyens pour répondre aux défis environnementaux, climatiques et sociaux qui se posent sur son territoire.

A titre d'exemple, les axes prioritaires identifiés en lien avec le PCAET et l'analyse ADEME pourront être :

- le développement de mobilités alternatives pour répondre à l'enclavement rural ;
- la réduction des déchets et le renforcement des pratiques d'économie circulaire.

Le soutien financier et technique proposé par l'ADEME permettra de concrétiser ces ambitions tout en structurant les efforts à l'échelle locale.

Il est précisé que, s'agissant d'un programme et non d'une subvention sur la base de dépenses engagées à justifier, le financement de l'ADEME est constitué sur la base d'une aide variable en fonction de l'avancement et des résultats obtenus par la collectivité dans le cadre du déploiement de ses actions. Concrètement, cette aide est constituée d'une 1ère part dite « fixe » de 75 000 € sur la base de la phase initiale précitée et d'une seconde part dite « variable » fondée sur le degré de réalisation de la mise en œuvre du plan d'actions pouvant aller jusqu'à 275 000 € maximum soit un total de 350 000 € maximum. Si aucune obligation de dépense n'est à justifier pour percevoir ces aides, l'obligation de résultat qui en résulte nécessitera néanmoins la mobilisation de 0.3 ETP pour permettre l'animation et le pilotage du programme.

Il est indiqué, à titre d'exemple, les premières actions concrètes qui pourraient être identifiées, sous réserve des résultats de l'audit, pour poser les bases de cette démarche ambitieuse :

- mettre en place des voitures en autopartage sur le territoire ;
- développer une ligne de covoiturage ;
- entreprendre la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux ;
- réduire les emballages dans le cadre du portage de repas.

Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER le Contrat d'objectifs territorial (COT) dans le cadre du programme "Territoire engagé pour la transition écologique" pour une durée de 4 ans à compter de la signature dudit contrat ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération et à solliciter les financements associés auprès de l'ADEME ;

DE COMMUNIQUER cette délibération à l'ADEME et aux partenaires territoriaux pour le démarrage effectif du programme.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Rapporteur : Roland PEYRON

Activité et Aménagement de pleine nature

5. Actualisation de l'annexe n° 9 des statuts de la CCBDP listant les sites et itinéraires d'intérêt communautaire

La délibération n° 81-2024 du 30 avril 2024 définit l'intérêt communautaire portant sur les aménagements de pleine nature dans les termes suivants :

« Concernant les aménagements de pleine nature, est considéré d'intérêt communautaire : la création, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la promotion et le conventionnement des sites et itinéraires de randonnée et de mobilité douce :

- Itinéraires pédestres incluant la pratique du trail ;

Il est précisé que les tronçons communs avec des GR ou des GR de Pays relèvent d'une gestion assurée par la Fédération française de randonnée pédestre.

- Itinéraires équestres ;

- Itinéraires VTT (limités aux pratiques dites « enduro » et « cross-country »), la pratique du VTT de descente dit « Downhill » est exclue ;

- Sites naturels d'escalade (hors via ferrata assimilées à des équipements de loisirs) ;

- Itinéraires de mobilité douce : voies douces et véloroutes voies vertes (VVV) » ;

Ces axes d'intervention sont structurés en partenariat avec les communes concernées, les propriétaires, les associations locales et les fédérations concernées.

L'exercice de l'intérêt communautaire s'applique pour les sites et itinéraires listés dans l'annexe n° 9 des statuts de la CCBDP ».

Sur 2022-2023, la Communauté de communes des Baronnie en Drôme provençale a réalisé un espace trail composé de 21 itinéraires en boucle, 3 itinéraires dits « défit vertical chronométré », 2 ateliers d'entraînement pour les clubs, pompiers etc. Cet ensemble présente une offre de 378.5 km.

Ce projet a été réalisé sur les 4 territoires de la CCBDP afin de structurer l'activité, renforcer l'attractivité territoriale et le tourisme de 4 saisons.

Cette offre se superpose aux itinéraires pédestres existants afin d'en optimiser la gestion et réduire le risque de conflits d'usage hors sentiers.

Jusqu'à alors, les itinéraires « trail » étaient inclus dans le linéaire pédestre de l'annexe 9 des statuts de la CCBDP listant les sites et itinéraires sur lesquels s'appliquent l'intérêt communautaire.

Afin de permettre à nos associations de bénéficier du soutien financier du Département pour la réalisation de l'entretien et du balisage, il convient de mettre à jour l'annexe 9 en précisant la liste des itinéraires « trail » sur lequel s'applique l'intérêt communautaire.

Territoire	Commune de Départ	Nom de la boucle	KM de la boucle	Référence de la Boucle
VAL D'EYGUES	NYONS	Trail Urbain de Nyons	8	1
VAL D'EYGUES	NYONS	Circuit de l'Essailon	15,1	2
VAL D'EYGUES	NYONS	Circuit de la Montagne de Vaux	12,5	3
VAL D'EYGUES	NYONS	Nyons à Buis	24,3	4
VAL D'EYGUES	SAINTE-JALLE	Le Tour d'Aurelle	9,4	5
VAL D'EYGUES	LES PILLES	Les Monts d'Autuche	8,4	6
PAYS DE REMUZAT	VILLEPERDRIX	Le sentier des Oliviers	3,6	7
PAYS DE REMUZAT	REMUZAT	Le Béatrix	4,6	8
PAYS DE REMUZAT	REMUZAT	Tour du Montrond	9,7	9
PAYS DE REMUZAT	REMUZAT	Vertige des Aiguilles	19,7	10
HAUTES-BARONNIES	SEDERON	Bergiès sous les étoiles	15,6	11
HAUTES-BARONNIES	MONTBRUN-LES-BAINS	Tour de Vic	11,9	12
HAUTES-BARONNIES	MONTBRUN-LES-BAINS	Des Thermes de Montbrun au Château d'Aulan	25,2	13
HAUTES-BARONNIES	SEDERON	Le marathon de Séderon	42	14
HAUTES-BARONNIES	SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE	Le Tour des Crêtes	38,8	15
PAYS DE BUIS	BUIS-LES-BARONNIES	La ronde du Saint-Julien	8,6	16
PAYS DE BUIS	BUIS-LES-BARONNIES	Tour du Menon	11,2	17
PAYS DE BUIS	BUIS-LES-BARONNIES	Tour de la montagne des Plates	15,5	18
PAYS DE BUIS	BUIS-LES-BARONNIES	Le Grand 8 de Buis	24,3	19
PAYS DE BUIS	BUIS-LES-BARONNIES	Buis à Nyons	24,3	20
PAYS DE BUIS	BUIS-LES-BARONNIES	De la Nible au Gravas	32,1	21
VAL D'EYGUES	NYONS	Verticale/Défi de Garde-Grosse implanté sur l'itinéraire N°2	2,7	
PAYS DE REMUZAT	REMUZAT	Verticale/Défi des Aiguilles implanté sur l'itinéraire N°10	4,6	
PAYS DE BUIS	BUIS-LES-BARONNIES	Verticale/Défi d'Ubrieux implanté sur l'itinéraire N°17	1,7	
VAL D'EYGUES	NYONS	Atelier de la Digue	0,5	
VAL D'EYGUES	NYONS	Atelier du 8 du col de la Croix	4,2	
		Total de l'offre	378,5	

Il est proposé au Conseil communautaire

DE METTRE A JOUR l'annexe 9 des statuts de la CCBDP en y intégrant les itinéraires de « trail » ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Rapporteur : Roland PEYRON

Activité et Aménagement de pleine nature

6. Conventonnement avec les associations partenaires pour le balisage des itinéraires de trail

Conventonnement avec les associations partenaires pour garantir l'entretien du balisage spécifique à la pratique trail

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale a développé en 2022 un espace trail composé de 21 itinéraires en boucle, 3 itinéraires dits « défit vertical chronométré », 2 ateliers d'entraînement pour les clubs, pompiers etc.

Ce projet a été réalisé sur les 4 territoires de la CCBDP afin de structurer l'activité, renforcer l'attractivité territoriale et le tourisme de 4 saisons.

Cette offre se superpose aux itinéraires pédestres existants afin d'en optimiser la gestion et réduire le risque de conflits d'usage hors sentiers.

Post création, il convient de distinguer deux phases : l'entretien de la végétation et le balisage normé spécifique à chaque activité.

Modalités 2024 :

L'entretien de la végétation sur les itinéraires trail de la CCBDP est actuellement assuré par des associations partenaires dans le cadre des conventions existantes pour la pratique de la randonnée pédestre.

Le balisage normé spécifique trail de ces itinéraires est actuellement géré en régie par la CCBDP, sans recourir au milieu associatif et sans soutien financier spécifique.

Nouvelles modalités à partir de 2025 :

Le Département de la Drôme propose de soutenir financièrement nos associations locales pour la réalisation de l'entretien du balisage normé « trail ».

Pour ce faire, il convient de conventionner avec des associations locales afin de :

- missionner les partenaires pour assurer l'entretien du balisage normé « trail »,
- percevoir un soutien financier annuel du Département et de le reverser aux associations,
- offrir aux associations partenaires une couverture assurantielle en responsabilité civile lors de ces actions via le contrat de la CCBDP,
- définir les modalités de partenariat.

En 2025, les associations identifiées pour s'inscrire dans une démarche partenariale avec la CCBDP sont au nombre de quatre pour les itinéraires de trail :

Nom de l'association	Territoire	Linéaire proposé en gestion pour le balisage (en km)
Courir à Nyons	Val d'Eygues	77.5
Le Buis J'aime J'y Cours	Pays de Buis	107.5
Randophil	Hauts-Baronnies	133.5
Le CAIRE	Pays de Rémuzat	42

Soutien financier à l'entretien du balisage de l'espace trail

Le Conseil a autorisé le 9 novembre 2021 (délibération n°163-2021) le Président à signer une convention de partenariat établie avec le Conseil départemental concernant « la gestion et la promotion de la randonnée » stipulant que « *la randonnée pédestre intègre toutes les formes de mobilité : **trail**, marche nordique.* »

Cette convention de partenariat précise que « *le Département soutient l'entretien des sentiers de randonnée par une aide financière versée aux EPCI* » et que celle-ci est fixée à **4 euros par kilomètre** chaque année pour le seul balisage des itinéraires.

Il est proposé au Conseil un apport complémentaire de la CCBDP à hauteur de 1 euro par kilomètre balisé, à l'image de ce qui est déjà proposé aux associations œuvrant pour la randonnée pédestre et le VTT (délibération n° 083-2024) **soit un total de 5 euros/kilomètre reversés aux associations partenaires pour le trail.**

Ces conventions sont signées pour une période de trois ans et sont renouvelées annuellement par tacite reconduction.

Un reste à charge de 378.5 euros sera intégré au budget prévisionnel 2025, correspondant au reversement maximal possible de la part CCBDP pour 378.5 km d'itinéraires sous couvert de la participation départementale.

Il est donc proposé au Conseil de valider le principe de conventionner avec les quatre associations de partenariat listées ci-dessous :

- Courir à Nyons
- Le Buis J'aime J'y Cours
- Randophil
- Le CAIRE

Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER le principe de conventionner avec des associations partenaires dans le cadre de la mission d'entretien du balisage trail et d'apporter un soutien financier à hauteur de 1 euro du kilomètre balisé en complément de la participation du Département ;

D'APPROUVER les termes de la convention annexée ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Tourisme

7. Réhabilitation de la maison des Vautours et du Bureau d'Information Touristique de Rémuzat

La Commune de Rémuzat a engagé une réhabilitation et une extension de la Maison des Vautours en partenariat avec l'association Vautours en Baronnie.

Pour rappel, la Maison des Vautours abrite le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Rémuzat.

Ces travaux comprennent la réhabilitation des deux niveaux de plancher du bâtiment et la création d'une terrasse accessible au public et destinée à l'observation des oiseaux.

La surface totale réaménagée et affectée à la maison des vautours sera de 165 m² (contre 50 m² avant réaménagement).

Cette maison des Vautours abritera le Bureau d'Information Touristique relevant de la compétence communautaire « promotion du tourisme ».

A ce titre, la CCBDP participera au financement des travaux à hauteur de 30 000 € sous la forme d'un fonds de concours. Ce montant était inscrit au BP 2024 de la Communauté de communes et fait l'objet « d'un reste à réaliser » 2024. Pour mémoire, le coût total de l'opération s'élève à 697 530 euros HT.

Les charges de fonctionnement de la maison des Vautours seront assurées par l'association Vautours en Baronnie.

La CCBDP participera aux frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau) engagés par l'association au prorata de la surface affectée au Bureau d'Information Touristique.

Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la commune de Rémuzat pour participer au financement des travaux de la Maison des vautours.

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Rapporteur : Alain NICOLAS

Déchets

8. Approbation de la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Séderon et demandes de subventions

Après avoir modernisé et mis aux normes les déchèteries de Nyons et Buis-les-Baronnies, la CCBDP se doit de traiter les problématiques de la déchèterie de Séderon (site inadapté aux évolutions de collecte, pas d'électricité, pas d'adduction d'eau, pas d'assainissement...etc).

Après avoir étudié des solutions sur le site actuel et conclu que ce dernier n'était pas adapté ni à une réhabilitation ni à une démolition reconstruction, c'est sur le site de la ZA du plan d'Oriol à Séderon que la CCBDP prévoit d'y construire cette nouvelle déchèterie.

L'accès se fera par la RD 542 puis par la voie de desserte de la zone artisanale.

Le coût opérationnel du projet est établi sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude CEREK et du préprogramme réalisé par la Direction des Services Techniques. L'aménagement consiste à créer une déchèterie avec un minimum de 9 bennes pour la collecte des flux suivants :

- Tout venant (2 bennes) ;
- Déchets verts ;
- Gravats ;
- Ferrailles ;
- Bois ;
- Verre ;
- Cartons ;
- Mobilier.

L'installation comprendra des emplacements pour des conteneurs spéciaux, et des locaux en dur ou auvents destinés à recevoir les flux conditionnés (déchets diffus spécifiques, déchets d'équipements et électriques, huiles usagées, batteries, piles et accumulateurs, cartouche d'encre, polystyrène, collecte sélective ..).

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Taux	Montant en €
Prestations intellectuelles	139 900	DETR	25 %	222 475
Prestations travaux	750 000	DSIL	25 %	222 475
		Région AURA	30 %	266 970
		Autofinancement hors FCTVA (dont emprunt)		177 980
Total HT	889 900	Autofinancement Part FCTVA		19 400
TVA	177 980	FCTVA (14.85 %)		158 580
TOTAL* TTC	1 067 880	TOTAL	100 %	1 067 880

* hors foncier

Le projet est inscrit au budget 2025 et fait l'objet d'une Autorisation de Programme.

La réalisation de ce projet permettra de disposer sur l'ensemble du territoire de trois déchèteries assurant une répartition et traitement équitable des communes et administrés du territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER la création d'une déchèterie intercommunale sur le site de la ZA du plan d'Oriol à Séderon ;

DE FIXER la part d'autofinancement à hauteur de 20 % ;

D'AUTORISER le Président à déposer les demandes de subventions, conformément au plan de financement indiqué ci-dessus.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Rapporteur : Alain NICOLAS

Marchés Publics

9. Signature du marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur la commune de Séderon

Après avoir modernisé et mis aux normes les déchèteries de Nyons et Buis-les-Baronnies, la CCBDP se doit de traiter les problématiques de la déchèterie de Séderon (site inadapté aux évolutions de collecte, pas d'électricité, pas d'adduction d'eau, pas d'assainissement...etc).

Après avoir étudié des solutions sur le site actuel et conclu que ce dernier n'était ni adapté à une réhabilitation, ni à une démolition/reconstruction, c'est sur le site de la ZA du Plan d'Oriol à Séderon que la CCBDP projette de construire une nouvelle déchèterie.

Ainsi, la réalisation de ce projet permettra de disposer sur l'ensemble du territoire de trois déchèteries assurant une répartition et un traitement équitable des communes et administrés du territoire.

La mission de maîtrise d'œuvre, objet de la présente délibération, permettra les études sur toute l'année 2025 pour une notification des marchés de travaux fin 2025 début 2026 et une réception des travaux avant fin 2026.

Le programme de travaux ayant permis la consultation établissait un estimatif de travaux à hauteur de 750 000 € HT, base sur laquelle les prestataires ont établi leurs offres et sur laquelle est calculée la rémunération provisoire.

Le projet est inscrit au budget 2025 et fait l'objet d'une Autorisation de Programme (AP).

Une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée le 22 novembre 2024 soumise aux articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la Commande Publique sur le profil acheteur de la CCBDP et dans un Journal d'Annonces Légales (JAL) Le Dauphiné Libéré Ed.07-26. La remise des offres a été fixée au 6 janvier 2025 à 12h00.

La mission de maîtrise d'œuvre est conclue pour une durée d'exécution de 36 mois à compter de la notification du contrat incluant la durée des travaux estimée à 12 mois.

Les membres de la Commission Projet Marchés régulièrement convoqués le 17 janvier 2025 à 09h30 ont pris connaissance du rapport d'analyse des offres (RAO).

Trois (03) offres ont été réceptionnées :

Groupement conjoint solidaire :

CEREG (BET et mandataire) - 26170 BUIS-LES-BARONNIES
HLSA - 26110 NYONS (architecte)
Sous-traitance SAS GAIPAR (SSI)

Groupement conjoint solidaire :

M. VICTOR JOUBIN (architecte et mandataire) - 26170 BUIS-LES-BARONNIES
SARL PLANISHERE - 84110 VAISON-LA-ROMAINE (infrastructure et hydraulique)
SAS ADUNO - 26200 MONTELIMAR (fluides, thermique, CSSI)
BETGRD (Gilberto ROMAN-DIAS) - 26110 NYONS (structures)

Groupement conjoint solidaire :

SARL AZALBERT ARCHITECTE (mandataire) - 84000 AVIGNON
EPC SARL - 84000 AVIGNON (économiste)
BE2TL - 84800 SAUMANE (structure)
GTF - 84800 SAUMANE (fluides, SSI)
SARL C2A - 84170 MONTEUX (VRD)

Les membres de la Commission Projet Marchés proposent de retenir l'offre ci-après :

Attributaire proposé :

Groupement conjoint solidaire : SARL CEREG (mandataire), SELARL HLSA, sous-traitance SAS GAIPAR

Montant de l'offre :

- Taux de rémunération 8.27 %
- Forfait de rémunération provisoire pour la mission de base en €HT62 000.00
- Forfait des éléments de missions complémentaires : OPC + SSI en €HT11 000.00
- Soit un coût total de la mission de base et missions complémentaires en €HT.....73 000.00
- Soit un coût total en €TTC de 87 600.00

Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER sur avis de la Commission Projets Marchés, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle déchèterie à Séderon au groupement conjoint solidaire SARL CEREG (mandataire), SELARL HLSA, SAS GAIPAR (sous-traitant) ;

D'AUTORISER le Président à signer et notifier le marché et tous les documents relatifs à cette délibération ;

Il est demandé au Conseil de se prononcer.